

A.N Arts & Software

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

En formation, au capital de 1000 euros

Siège social: 45 Quai Clemenceau, Caluire-et-Cuire, Rhône, France, 69300

RCS en cours

Procès-Verbal de décisions unilatérales de l'actionnaire unique en SASU

Le 29/10/2025, est présent au siège de la société, le soussigné: Mr Albert NIKOLLI, né le 02/07/1995 à Rrëshen (Albanie), de nationalité Italienne, demeurant au 45 Quai Clemenceau, Caluire-et-Cuire, Rhône, France, 69300 a décidé la nomination du dirigeant comme suit:

RÉSOLUTION N°1

Nomination aux fonctions de Président telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée:

Mr Albert NIKOLLI, né le 02/07/1995 à Rrëshen (Albanie), de nationalité Italienne, demeurant au 45 Quai Clemenceau, Caluire-et-Cuire, Rhône, France, 69300

celui-ci présent, déclare accepter lesdites fonctions.

RÉSOLUTION N°2

La rémunération de la présidence sera fixée ultérieurement.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en autant d'exemplaires originaux qu'il est nécessaire pour le dépôt d'un original au siège social et l'exécution des diverses formalités de publicité légale, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Je soussigné Mr Albert NIKOLLI, né le 02/07/1995 à Rrëshen (Albanie), de nationalité Italienne, demeurant au 45 Quai Clemenceau, Caluire-et-Cuire, Rhône, France, 69300, certifie ce Procès-Verbal d'Assemblée Générale conforme à l'original.

Fait à: Caluire-et-Cuire

Le: 29/10/2025

Signatures de l'associé unique:

